

INFORMATION AUPRES DES FAMILLES

SCOLARITE, DROITS D'INSCRIPTION, DROITS DE PREMIERE INSCRIPTION, DROITS D'ADHESION : Chaque famille doit s'acquitter de la facture du mois de septembre 2009. Sont inclus dans cette facture, les droits de réinscription, de première inscription et d'adhésion.

La période de fermeture provisoire du lycée ne sera pas facturée aux familles.

Il a été donné consigne à tous les chefs d'établissement du réseau de l'AEFE, de réserver le meilleur accueil aux enfants du lycée Albert Camus.

BOURSES SCOLAIRES : Les bourses n'étant pas transférables, les familles bénéficiaires des bourses scolaires, quittant le territoire, voudront bien refaire un dossier dès leur arrivée.

Pour Conakry, la seconde Commission Locale des Bourses est reportée au mois de novembre, afin de prendre en compte les éléments liés aux événements actuels.

VISA : Les familles d'élèves soumis au visa et souhaitant inscrire leur(s) enfant(s) en France, devront se rapprocher du Lycée Albert Camus, qui assurera le recensement des demandes. Ces dossiers seront traités prioritairement par le Consulat.

FAMILLES QUITTANT LA GUINEE

RENDRE LES MANUELS SCOLAIRES AU CDI (pour le secondaire) OU LES LIVRES EMPRUNTES À LA BCD (pour le primaire). Mme BLANC DIALLO ou M. RENARD vous délivreront un document à remettre au Service des Ecolages.

RECUPERER LA FACTURE ETABLIE POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE ET EFFECTUER LE REGLEMENT selon la procédure habituelle auprès de Mme SOUMAH (chèque ou reçu de la banque attestant de votre versement d'espèces sur le compte du lycée). Il est conseillé d'éviter les virements bancaires à cause du délai bancaire qui retarderait la transmission du certificat de radiation.

RECUPERER LE CERTIFICAT DE RADIATION

Prévoir un jour de délai, pour venir récupérer les dossiers. Si vous ne pouvez vous déplacer personnellement, vous voudrez bien mandater par écrit la personne (majeure) qui s'en chargera.

POUR LES FAMILLES PARTIES DIRECTEMENT

Les familles avertiront l'établissement de leurs intentions par courriel ou par téléphone. Il convient, le plus rapidement possible, et par tous moyens à votre convenance de :

RENDRE LES MANUELS SCOLAIRES AU CDI (pour le secondaire) OU LES LIVRES EMPRUNTES A LA BCD (pour le primaire). Mme BLANC DIALLO ou M. RENARD vous délivreront un document à remettre au Service des Ecolages.

RECUPERER LA FACTURE ETABLIE POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE ET D'EFFECTUER LE REGLEMENT par virement bancaire ou par chèque à l'ordre du Lycée Albert Camus.

Dès que ces formalités seront accomplies, l'établissement transmettra LE CERTIFICAT DE RADIATION à l'adresse postale que les parents auront communiquée.

A Conakry, le mardi 13 octobre 2009

